

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HENANSAL  
SEANCE DU 9 Novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le neuf Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 02 Novembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural de HENANSAL, sous la présidence de Madame HERVO Sylvie, Maire.

■

**Étaient présents:** Madame HERVO Sylvie, Maire  
GOUAULT Yvonnick, GESREL Nathalie, BESNOUX Jean-Luc,

Adjoints,

Nombre de conseillers	
- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- absents	2
- exclus	0

DURAND Pascal, BROUARD Catherine, BOURDEL Laurence, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud, ANDRIEUX David, URFIE Anne-Sophie, HAMON Jean-Baptiste, HINGANT Marion

**Absents excusés:** Madame LE GUIRINEC Sonia représentée par Monsieur GOUAULT Yvonnick,

Madame OLERON Régine représentée par Madame HERVO Sylvie

**Secrétaire:** Monsieur Jean-Luc BESNOUX

■ **OBJET : CANTINE : REVISION DU PRIX au 1<sup>er</sup> Janvier 2021**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les prix des repas au Restaurant Scolaire dont les derniers tarifs ont été fixés par délibération du 5 Novembre 2019.

Ces tarifs doivent être revus pour une augmentation éventuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-Vu le décret n°2006-753 du 29 Juin 2006 paru au Journal Officiel du 30 Juin 2006 laissant la faculté de déterminer librement le prix du restaurant scolaire

**-DECIDE** de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour l'année 2021 au 1er Janvier 2021

Pour rappel le prix du repas enfant : **2.75€** et le prix du repas adulte: **5.40€**

Fait et délibéré à HENANSAL les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de SAINT-BRIEUC le 13 Novembre 2020 et publication ou notification du 13 Novembre 2020



Le Maire,  
Sylvie HERVO

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Le Maire,  
Sylvie HERVO